

Délibération n°2023-004 Rémunération de l'agent recenseur
(4-2 Personnel contractuel)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE les montants des indemnités versées à l'agent recenseur,

AUTORISE Mme la Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives versement de la rémunération de l'agent contractuel pour le recensement de la population.

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n°2023-005 Montant des loyers des appartements des gîtes
(3-3 Locations)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le calcul des montants des loyers, pour les appartements Place des Gîtes,

AUTORISE Mme la Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives au règlement des loyers.

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n°2023-006 Approbation du devis de la menuiserie Bard pour l'aménagement intérieur – Les Gîtes
(1-1 Marchés publics)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE le devis présenté par la menuiserie Bard,

AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ces travaux,

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n°2023-007 Demande de subvention DETR
(7-5 Subvention)

AUTORISE Mme la maire à demander une subvention DETR

Pour : 10

Contre 0

Abstentions:0

AUTORISE Mme la maire à demander des subventions au département :

Pour 10

Contre 0

Abstentions 0

Délibération n°2023-008 Locations meublés de tourisme – Institution de la procédure d'enregistrement DECLALOC
(3-3 Locations)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

AUTORISE Mme la Maire a demandé la rédaction d'un arrêté préfectoral

DECIDE d'adhérer à la procédure d'enregistrement des locations meublées de tourisme,

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention afférente avec Arche Agglo pour la mise à disposition de l'outil DECLALOC

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 1 (Anne Parizot)

Prochaine séance du Conseil Municipal le vendredi 3 mars à 19h30
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h04.

A Pailharès le 31 janvier 2023,
La Maire
Anne SCHMITT

